

=====

=====

DECISION N° 094/26 /MINESEC DU 27 MARS 2026
Portant désignation de responsables à titre intérimaire dans les
services déconcentrés du Ministère des Enseignements Secondaires

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,

- Vu la Constitution ;
Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;
Vu le décret n°2012/267 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaires ;
Vu le décret n°2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont, à compter de la date de signature de la présente décision, nommés à titre intérimaire aux postes ci-après dans les services déconcentrés du Ministère des Enseignements Secondaires.

DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DU CENTRE

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MFOUNDI

LYCEE TECHNIQUE BILINGUE DE NSAM

Intendant par intérim : Madame NGO NDJEBES CATHERINE, Agent Contractuelle d'Administration, matricule **0743804Z**, précédemment intendante par intérim du LYCEE TECHNIQUE DE NGAMBE, en remplacement de Madame MBAMBA HENRIETTE SYLVANIE.

DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DU LITTORAL

DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA SANAGA-MARITME

LYCEE TECHNIQUE DE NGAMBE

Intendant par intérim : Madame NGO ILOGA MERCE JEANNINE, Agent Contractuelle d'Administration, matricule **11591410**, précédemment en service dans le même établissement, en remplacement de Madame NGO NDJEBES CATHERINE, mutée.

Article 2.- En dehors des tâches qui leurs sont dévolues par les textes réglementaires en vigueur, les intéressés sont soumis à l'obligation de dispenser quatre (04) heures hebdomadaires d'enseignement.

Article 3.- Les Délégués Régionaux des Enseignements Secondaires sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision qui sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.
/-

Youndé, le 27 MARS 2026
LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,



NALOVA LYONGA